

Siège : France Processus
ALAC - 3 rue du colonel Moll
75017 Paris
Tél : +33(0)1 42 79 52 31
Mail de contact : contact@franceprocessus.org
Site Web : www.franceprocessus.org
Plateforme Communautaire : <http://interactive-process.franceprocessus.org>

CHARTRE DU MEMBRE BIENFAITEUR

Comment contribuer aux réalisations de
l'Association France Processus

Août 2024

CHARTRE DU MEMBRE BIENFAITEUR

La présente Charte encadre la relation entre l'association « **France Processus** », régie par la loi de 1901 et dont les nouveaux statuts, déposés à la Préfecture de Paris le 19 juillet 2021, ont été publiés au Journal Officiel du 24 août 2021, et ses **Membres Bienfaiteurs**.

Elle détermine les avantages et les droits qu'offre le statut de **Membre Bienfaiteur** et fixe les règles garantissant le succès et l'indépendance de l'association dans ses travaux et ses réflexions.

L'association « **France Processus** » s'intéresse au fonctionnement collectif des organisations. Partant du processus comme d'un levier de management transversal, l'association s'intéresse aujourd'hui à toutes les pratiques qui permettent d'assurer un fonctionnement collectif cohérent et efficace qui favorise l'agilité des activités et la responsabilisation des acteurs.

Qui est Membre Bienfaiteur ?

Tout acteur qui est motivé par l'approche processus et les différentes formes qu'elle peut prendre dans la diversité des organisations humaines. Tous ceux qui sont intéressés par les thèmes en lien avec cette approche, notamment : l'expérience client, l'expérience collaborateur, l'automatisation ou la robotisation des activités ou des tâches, les problématiques organisationnelles et opérationnelles, l'intelligence relationnelle, la maîtrise des chaînes de valeur dans un écosystème et le pilotage par les processus, les nouvelles pratiques managériales et le management transversal, les transformations digitales, l'agilité dans les mises en œuvre, les apports de la technologie, les disruptions ou les innovations qui obligent les organisations à changer, etc... mais aussi ceux susceptibles d'interagir avec des lignes métier telles que la qualité, le contrôle de gestion, le management des risques, l'audit interne, le contrôle interne, la logistique, la production, la recherche et le développement, les activités du marketing et du commerce, la gestion des ressources humaines, la RSE, ...

Un **membre bienfaiteur** peut être une entreprise ou une personne physique qui s'engage sur un cycle pluriannuel et :

- Accepte de verser un soutien financier annuel dont les montants sont fixés de manière périodique par le Conseil d'Administration. A date, trois niveaux de contribution ont été définis :
 - Bronze à 1.000 euros,
 - Argent à 2.500 euros,
 - Or à 5.000 euros.
 - Ouvrant à des contreparties telles que définies en annexe 1
- et / ou
- Apporte une contribution annuelle composée d'un apport en nature dont la valorisation d'ensemble est, au minimum, égale au soutien financier annuel fixé par le Conseil d'Administration (montants indiqués ci-dessus). L'apport

en nature fait l'objet d'une définition et d'une estimation contractuelles et conjointes entre l'association et le **Membre Bienfaiteur** dans le formulaire de candidature figurant en dernière page de la présente.

Peuvent également être **Membres Bienfaiteurs** :

- Des organismes de formation qui :
 - Participent activement au développement du patrimoine de l'association par des contributions des enseignants et des étudiants (bibliographies sur des ouvrages traitant de thématiques en lien avec l'objet de l'association France Processus, veille continue sur l'actualité du BPM / pilotage par les processus, etc.), en sus d'une contribution financière adaptée,
 - Acceptent de payer une cotisation annuelle de 1 500 euros qui permet de donner le statut de membres actifs aux enseignants et aux élèves qui le souhaitent.

L'association **France Processus** souhaite établir avec les **Membres Bienfaiteurs** une coopération durable. Pour cela, un engagement sur plusieurs années donne une visibilité intéressante pour les deux parties.

A ce titre, il est possible, pour un **Membre Bienfaiteur**, de verser d'avance plusieurs années de soutien financier, le statut de **Membre Bienfaiteur** lui restant acquis durant toute cette période.

Les entreprises, en tant que personne morale, sont qualifiées de **Membres Bienfaiteurs** et sont représentées par un sponsor (membre de la direction générale) et par un ou plusieurs correspondants opérationnels. Ces personnes sont **Membres Actifs** de droit et ne payent pas de cotisation annuelle (cf. annexe 1).

Elles peuvent aussi souscrire, pour d'autres personnes de leur entreprise, une adhésion de groupe en désignant nommément les personnes physiques et en leur faisant remplir une demande d'adhésion.

La qualité de **Membre Bienfaiteur** est conférée par le Conseil d'Administration. Elle peut être retirée par ce dernier statuant à l'unanimité moins les Administrateurs ayant un rapport d'intérêt évident avec ledit **Membre Bienfaiteur**.

Comment devenir Membre Bienfaiteur ?

Toute personne morale intéressée par la démarche de l'association peut présenter sa candidature de **Membre Bienfaiteur** auprès du président de l'association.

Cette demande est soumise à l'approbation formelle du Conseil d'Administration qui doit s'exprimer sur son agrément par un vote effectif à la majorité simple moins les Administrateurs ayant un rapport d'intérêt évident avec ledit **Membre Bienfaiteur**. Cette candidature doit être accompagnée du formulaire d'adhésion dûment rempli, engageant moralement le futur **Membre Bienfaiteur** à respecter les principes fondateurs et la déontologie de l'association ainsi que ses statuts. La candidature est assortie d'un engagement à régler le montant d'un soutien financier annuel qui

le distingue des autres Membres du Club par son importance, et ce tant qu'il souhaitera bénéficier du statut de **Membre Bienfaiteur**.

L'agrément du Conseil d'Administration donne au **Membre Bienfaiteur** de l'association un statut particulier reconnu officiellement au sein de l'association et dans sa communication externe.

Le montant de son soutien peut évoluer d'une année sur l'autre sans toutefois descendre sous le montant minimum fixé par le Conseil d'Administration, à 1.000 euros. Tout **Membre Bienfaiteur** peut se retirer de l'association à chaque date anniversaire de son adhésion mais, par courtoisie, il lui est demandé de prévenir le Président de l'association de son intention au moins 3 mois à l'avance.

Droits et devoirs du Membre Bienfaiteur

Cadre des relations

L'association France Processus propose que le **Membre Bienfaiteur** identifie au sein de son organisation diverses personnes :

- L'une, désignée le **Sponsor**, décide et cadre l'engagement de son entreprise comme **Membre Bienfaiteur** de l'association ;
- Les autres (nombre variable selon le don), désignées **Référents opérationnels**, sont les personnes avec lesquelles l'association travaillera de manière plus étroite et plus concrète pour mettre en œuvre le partenariat entre l'association et le **Membre Bienfaiteur**.

Le cadre des relations est le suivant :

- Une rencontre annuelle pour faire un point du partenariat avec le Sponsor le/les Référent(s) opérationnel(s).
- Une mise en perspective des initiatives comme une réunion des **Membres Bienfaiteurs**, une implication des **Membres Bienfaiteurs** dans des actions de l'association, une contribution de l'association dans des événements initiés par le Membre Bienfaiteur, une mise en relation du **Membre Bienfaiteur** avec des Membres de l'association, etc.

Ce que l'association peut apporter aux Membres Bienfaiteurs

Le tableau en annexe reprend, en fonction du don effectué (financier et/ou en nature,) ce que France processus offre à ses Membres bienfaiteurs

Ce que les Membres Bienfaiteurs peuvent apporter à l'association

Un tronc commun

- Un apport financier (selon les montants fixés par le Conseil d'Administration) ou l'équivalent en prestations de toutes natures qui font économiser des charges à l'association.
- La promotion de l'association **France Processus** et de sa proposition de valeur, au sein de leur société et auprès de leurs clients ou futurs clients, de plusieurs façons : en mettant le logo de **France Processus** avec son lien sur leur site, en relayant les actions de l'association, etc.
- La souscription d'un certain nombre d'abonnements au magazine Transversus pour diffusion auprès du marché.
- La participation active et interactive à la communauté de l'association et à sa « Plateforme Communautaire ».
- Le partage de leurs analyses ou réflexions et leurs retours d'expériences par rapport à tous les sujets traités par l'association.

Selon la nature du Membre Bienfaiteur :

- Des témoignages clients pour les actions de l'association.
- La sollicitation d'entreprises clientes pour répondre au questionnaire de l'Observatoire de Maturité et ainsi contribuer à enrichir l'observatoire de la maturité du management face aux apports du pilotage par les processus.
- Des contacts à inviter à nos événements.
- Une aide dans le développement régional et international de l'association (que ce soit au sein de leur société ou auprès de leurs clients).

Par ailleurs, comme tout Membre de l'association, les personnes du **Membre Bienfaiteur** amenées à appartenir à l'association devront respecter la **Charte des Valeurs de France Processus**, commune à toute adhésion.

Formulaire de candidature

Membre Bienfaiteur :

Raison sociale :

Adresse :

Nom, qualité et coordonnées du Sponsor :

Nom, qualité et coordonnées du(es) Référent(s) Opérationnel(s) :

Nature de l'apport financier ou en nature (description pour ce dernier) :

Par la présente, j'engage ma société, à verser à l'Association « France Processus » le soutien financier ou en nature précisé plus haut et ce tant que notre société souhaitera bénéficier des avantages de **Membre Bienfaiteur**.

Fait à

Le

Annexe 1 : Ce que France Processus se propose d'apporter en contrepartie du don effectué par un Membre Bienfaiteur

Nature du retour	Don 1000€ Bronze	Don 2500€ Argent	Don 5000€ Or
Site web et plateforme communautaire			
Adhésion gratuite comme membres actifs au Sponsor et au(x) Référent(s) Opérationnel(s) du membre bienfaiteur	Pour 2 Personnes	Pour 3 Personnes	Pour 4 personnes
Présence du logo de la société sur notre site Web et sur tous nos supports promotionnels et nos publications (plaquette - production de dossiers - ...)	Oui	Oui	Oui
Publication dans l'espace de communication sur le site de l'association (onglets Actualités - membres bienfaiteurs)	Oui	Oui	Oui
Insertion d'articles dans l'onglet des « Bonnes pratiques »	Oui	Oui	Oui

Interview posté sur notre site institutionnel et/ou sur les réseaux sociaux (rubrique actualités)	Non	Site	Site et Réseaux Sociaux
Accès à tout le patrimoine de l'association au Sponsor, au(x) Référent(s) opérationnel(s) désignés, via des droits d'accès « Membre Bienfaiteur » à la plateforme communautaire	Oui	Oui	Oui
Evènements			
Animation de plénières avec des retours d'expériences clients	Non	Oui	Oui
Animation d'un petit-déjeuner dirigeants	Non	Non	Oui
Animation d'une séquence lors des manifestations de l'association avec présentation d'un savoir-faire du membre bienfaiteur avec des retours d'expérience clients	Non	Oui	Oui
Présence commerciale lors de nos certains de nos évènements (stand).	Oui	Oui	Oui
Un certain nombre de places gratuites à nos évènements (déterminées et annoncées à l'avance par les organisateurs selon l'assistance potentielle prévisionnelle).	Oui 2 places	Oui 4 places	Oui 7 places

Publications			
Produire en commun un livre	Non	Non	Oui
Production d'articles ou de témoignages « d'usage » dans le magazine Transversus	Non	Oui	Oui
Insertion dans le magazine Transversus d'une ou deux pages pour que le membre bienfaiteur parle de la société	Non	Oui	Oui
Interventions et relais de actions du membre bienfaiteur			
Intervention des membres de l'association aux événements programmés par le membre bienfaiteur (Webinar ou événements de diverses natures)	Non	Oui	Oui
Organisation en commun, avec un membre bienfaiteur, d'un événement ou d'un ensemble d'événements (exemples événements régionaux avec Afnor - événement au Québec avec PYX4)	Non	Oui	Oui
Travail en commun (atelier) d'un thème proposé par le membre bienfaiteur et qui correspond aux axes stratégiques de l'association.	Non	Oui	Oui

Réflexion commune (créneau 2 ou 3 heures) qui pourra bénéficier aux deux parties (retour commercial pour le membre bienfaiteur - notoriété pour l'association)	Non	Non	Oui
Relais auprès de notre communauté des enquêtes lancées par un membre bienfaiteur	Non	Oui	Oui
Autres retours			
Participation à des rencontres entre membres bienfaiteurs organisées par l'association	Oui	Oui	Oui